



Syndicat CGT des territoriaux PAA et ses communes

Digne les Bains, le 24/03/2025

Objet : **Enquête publique pour création d'un crématorium à Digne-les-bains**

Madame,

Le dossier de l'enquête citée en objet indique le choix du mode de gestion du futur complexe funéraire de la ville, comprenant la maison funéraire et le futur crématorium. Ainsi c'est la délégation de service public « complète » par concession a été retenue par les élus.

Dans le rapport détaillant cette décision politique, l'opportunité de création d'une régie n'est pas sérieusement étudiée. La mairie se borne à évoquer un blocage budgétaire, et l'absence de moyen en personnels (qui bien entendu, devrait faire l'objet d'un recrutement spécifique).

Le syndicat CGT des agents territoriaux regrette donc cette décision qui semble exprimer que la gestion du personnel est un inconvénient pour la collectivité. En effet, le rapport ne parle qu'en négatif d'une éventuelle « prise en charge » des personnels dans le cadre d'une régie, sans mettre en avant la qualité des agents du service public. Le syndicat rappelle que ce sont les agents et agentes des collectivités territoriales qui assurent avec dévouement les missions de services publics, et qui sont la richesse de la Fonction Publique Territoriale.

La ville élimine de fait la solution de la régie et même celle de la délégation de service public par affermage, qui lui aurait permis de rester maître d'ouvrage des travaux de création du complexe. Les services techniques de la ville comportent pourtant de nombreux agents qui auraient pu prétendre à suivre un tel projet d'envergure, quitte à être accompagnés au besoin par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le syndicat tient donc à noter que cette décision de concession :

- ne favorise pas la création d'emplois dans la fonction publique territoriale, ni l'attractivité du territoire en terme de qualité de service public,
- qu'elle expose les citoyens, futurs usagers de ce complexe, à devenir des clients d'un grand groupe du domaine, à savoir la société OGF, qui s'est positionnée sur ce marché d'une durée de 35 ans, dans un objectif de rentabilité inacceptable.

Le rapport estime sur la base d'un calcul de 2022, que le coût de l'opération s'élève à plus de 2,5 millions d'euros. Nous alertons donc sur les prix qui seront pratiqués, car il est évident que le délégataire ainsi recruté engagera une logique de business pour rembourser son investissement et générer des bénéfices, qui clairement pèsera sur les usagers de ce service public.

Enfin, le syndicat souhaite rappeler que le projet de loi n°981, enregistré à l'Assemblée Nationale le 21/03/25, traitait du problème de l'implantation des crematoriums en centre ville, et proposait en article 2, de respecter une distance de 500 mètres minimum entre un crématorium et une habitation ou un établissement éducatif.

Sincères salutations.

Le Secrétaire du syndicat CGT
PAA et ses communes
M. Stéphane SANSANO

42 bd. Victor Hugo - 04000 Digne les Bains
Contact : cgt.paa@gmail.com- 06 64 88 16 26
<https://www.cgt-csd04.com>